



DECISION DU MAIRE N° DEC-2025-002
(prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal)
Thème : commande_publique / Marchés publics

Le Maire de Vendegies-sur-Ecaillon ;

- VU la délibération DCM 2024/7/2 en date du 18/10/2024 ;
- Considérant qu'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagement du jardin du presbytère a été lancée le 07/11/2024 (marché 2024-003) ;
- VU la candidature reçue ;

DÉCIDE

Article 1 – De conclure avec le CABINET D'ARCHITECTURE PAYSAGISTE BINON un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement du jardin du presbytère.

Article 2 - Le montant de la prestation est de 6 000,00 € H.T. (avant phase PRO)

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera :

- Transmise au Représentant de l'Etat
- Transmise au Comptable public

Fait à Vendegies, le 10 janvier 2025.
Le Maire, Jean FAURE

Date de publicité : 10/01/2025

Date de transmission au
contrôle de légalité : 10/01/2025